Rochetrejoux
Commune accueillante & dynamique

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Christian BOISSINOT, Maire de la Commune.

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Delphine Dubois, Patrice Blanchard, Yoann Bonneaud, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin, Michaël Martin, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseillers excusés : Clotilde Drin, Cécile Jauzelon, Catherine (Cathy) Paillou

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Delphine Dubois est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12 Suffrages exprimés : 12
Nombre de pouvoirs : 0

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du 16 octobre 2023 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2023 10 16 01	16 octobre 2023	Modification temps de travail – adjoint technique principal de 1ère classe – 7 novembre 2023	Unanimité à main levée
D 2023 10 16 02	16 octobre 2023	Décision modificative n° 1 - Assainissement	Unanimité à main levée
D 2023 10 16 03	16 octobre 2023	Programme Département Logement Aménagement (PDLA)	Unanimité à main levée
D 2023 10 16 04	16 octobre 2023	Tarif assainissement 2024	Unanimité à main levée
D 2023 10 16 05	16 octobre 2023	Location de terres 2023	Unanimité à main levée
D 2023 10 16 06	16 octobre 2023	Réhabilitation du théâtre - Attribution des marchés	Unanimité à main levée

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2023

PAYS DE CHANTONNAY

2. Rapport d'activités 2022

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2022 de la communauté de communes du Pays de Chantonnay joint en annexe.

RESSOURCES HUMAINES

3. Modification temps de travail – adjoint technique principal de 1ère classe – 7 novembre 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 25.9 heures/ 35ème hebdomadaires (0.74 ETP)
Cependant, compte tenu des problèmes de santé de l'agent en poste, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.
Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 7 novembre 2023.

Cette modification inférieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'adjoint technique principal de 1ère classe à 25.9 h (0.74 ETP), et la création de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe de 23.5 h (0.6721 ETP) correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Vu le tableau des effectifs ci-dessous :

EMPLOIS										
EMPLOI/ POSTE	Tps de travail hebdo en h		Total		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
	TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C			
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Secrétaire de mairie	35		35	1			X	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	
Agent d'accueil polyvalent	35		35	1			X	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	
Gérante de l'agence postale et du dispositf de recueil des titres sécurisés	35		35	1			X	Adjoint administratif	1	
FILIERE TECHNIQUE										
Agent de surveillance et d'entretien école		~~25.9~~	~~25.9~~	~~0.74~~			~~X~~	~~Adjoint technique principal de 1ère classe~~		
		23.5	23.5	0.671429			X	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	
Agent d'entretien		11	11	0.31			X	Adjoint technique		1
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique	1	
Agent technique polyvalent		19.81	19.81	0.566			X	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	
TOTAUX	140	54.31	194.31	5.55					6	1

Sur proposition de Monsieur le Mairie, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent :**
  - **la suppression d'un emploi de d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet de 25.9 heures (0.74 ETP)**
  - **la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps non complet de 23.5 heures (0.6721 ETP)**
- **Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

FINANCES

4. Décision modificative n°1 – Budget Assainissement (33501)

Suite à des régularisations d'amortissement sur le budget assainissement, il manque des crédits à hauteur de 6 000€. Pour rappel les opérations d'amortissement sont des écritures d'ordre qui ne donnent pas lieu à décaissement.
La décision modificative qui découle de cette situation se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**6 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**0,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**6 000,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000,00 €**	**6 000,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

Sur proposition de Monsieur le Mairie, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent la décision modificative n°1 du budget assainissement**
- **Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

5. Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA), la commune pourrait demander une subvention auprès du Département, pour le compte de Vendée Habitat, cette subvention leur étant ensuite reversée par la commune, au titre de la construction de deux logements sociaux, rue du Commerce.

Conformément au règlement joint en annexe, les dépenses éligibles sont de 500 000 € H.T. maximum, concernant les projets de création de logements sociaux neufs, avec un plafond de participation départementale de 10 000 € / logement produit. La création de ces deux logements ouvre droit à une subvention plafonnée à : 2 x 10 000 € = 20 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du Département de la Vendée, au titre du PDLA, dans le cadre de la réalisation de 2 logements sociaux par Vendée Habitat, rue du Commerce, à signer l'ensemble des documents correspondants, puis en cas d'obtention de la subvention demandée, à procéder à son reversement auprès de Vendée Habitat.

Sur proposition de Monsieur le Mairie, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 000€ au titre du PDLA pour la création de deux logements sociaux Rue du Commerce**
- **Autorisent Monsieur le Maire à procéder au reversement de cette subvention à Vendée Habitat dans le cas où le versement ne pourrait s'effectuer directement à Vendée Habitat**
- **Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

URBANISME ET ASSAINISSEMENT

6. Tarifs assainissement 2024

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal sont chargés d'entériner les tarifs 2024 au titre de la compétence assainissement collectif.

En 2023, les tarifs étaient les suivants :

Participation Assainissement Collectif : 1 350€
Redevance assainissement : 1.42 € le m^3 et part fixe de 15.24€
Foyer mixte compteur et puit : Forfait de 35 m^3 pour les deux premiers habitants et 20 m^3 pour les suivants

Sur proposition de Monsieur le Mairie, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent le maintien des tarifs 2023 pour l'exercice 2024 comme suit :**

  Participation Assainissement Collectif : 1 350€
  Redevance assainissement : 1.42 € le m^3 et part fixe de 15.24€
  Foyer mixte compteur et puit : Forfait de 35 m^3 pour les deux premiers habitants et 20 m^3 pour les suivants

- **Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

7. Locations de terres 2023

La commune met à la disposition de plusieurs agriculteurs des parcelles à titre précaire. En 2022, la location de terre était facturée au prix de 120€ par hectare et par an. L'indice 2023 relatif au fermage propose une hausse de 5.63%. Le nouveau prix à l'hectare sera donc pour l'année 2022 de 126.76€.
La participation demandée aux exploitants est calculée comme suit :

EXPLOITANT	ADRESSE	PARCELLE(S)	SURFACE	LOCATION ANNUELLE
GAEC Notre Vallée	La Grande Naulière 85510 ROCHETREJOUX	ZI 310	0.965 ha	**122.32 €**
GAEC La Pierre Brune	La Garnerie 85510 ROCHETREJOUX	ZI 49 ZB 221	0.346 ha 1.387 ha	**219.68 €**
GAEC Le Bois Menant	La Benancière 85640 MOUCHAMPS	ZB 12 ZB 13 ZB 14	4.428 ha	**561.29 €**

Il est précisé que cette participation financière sera imputée sur le compte 752 du budget communal 2023.

Sur proposition de Monsieur le Mairie, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent la demande de participation financière au titre de la location de terres 2023 comme mentionné ci-dessus ;**
- **Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

21h11 : arrivée de Catherine (Cathy) PAILLOU

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

8. Point sur titres sécurisés

Nadège MARY fait un bilan des rendez-vous pour titres sécurisés (CNI/passeport).
Depuis le 18 septembre, date de lancement du dispositif, il y a eu 200 personnes qui ont bénéficié du service.

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

Delphine DUBOIS informe que 51 personnes ont participé à La Petite Joséphine. L'évènement a été apprécié.

Elle précise également que 400 utilisateurs en moyenne visitent le site internet. Les pages les plus consultées sont l'accueil, les démarches administratives et les projets en cours.
Une nouvelle page va être prochainement créée pour intégrer une galerie photos.

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

9. Travaux à prévoir périscolaire

Yoann BONNEAUD informe les membres du conseil municipal que deux devis ont été demandés :

- *un pour le passage à l'éclairage LED*
- *un pour l'installation d'un lave-linge*

Les membres du conseil municipal approuvent le devis pour le raccordement du lave-linge. Concernant les économies d'énergie, une étude pour fermer la cage d'escalier va être envisagée.

10. Réhabilitation du théâtre – Attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a pour projet la réhabilitation et la rénovation du théâtre municipal pour un montant estimatif de travaux de 376 400€ HT auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant de 35 800€ HT.

Afin de conclure les marchés de travaux, la commune a lancé une consultation le 31 mai 2023 avec une remise des offres fixée au 3 juillet 2023.

Après la réception initiale des offres, les lots Charpente et Menuiseries n'ont pas reçu de candidatures et le lot Gros œuvre a reçu une offre nettement supérieure à l'estimation. Ces trois lots ont donc été déclarés infructueux et une procédure simplifiée a été relancée.

Le lot n° 11 « Equipements scéniques » est également déclaré infructueux et une nouvelle consultation pour ce lot va être lancée.

Après analyse complète des offres des lots 1 à 10 les entreprises retenues sont les suivantes :

COMMUNE DE ROCHETREJOUX
Rénovation du théâtre municipal
A ROCHETREJOUX

Estimation HT : 399 900 €

Option 1 : Remplacement des débords de toit
Option 2 : Parquet contrecollé en finition des sols du théâtre

RECAPITULATIF

Intitulé du lot	nom de l'entreprise	estimation HT	Montant Base + négo lots 9 et 10 HT	Option 1 HT	Option 2 HT	Montant Base + Options HT
LOT 1 - Démolition - Désamiantage - Gros-œuvre	RANTIERE	61 900,00 €	52 499,53 €			52 499,53 €
LOT 2 - Charpente bois	JMCO	22 400,00 €	12 158,27 €			12 158,27 €
LOT 3 - Couverture Tuiles - Zinguerie	RANTIERE	32 500,00 €	33 830,55 €			33 830,55 €
LOT 4 - Enduits extérieurs	RANTIERE	31 200,00 €	16 886,25 €			16 886,25 €
LOT 5 - Menuiseries extérieures et intérieures	JMCO / SPV	60 300,00 €	63 974,97 €		16 763,33 €	80 738,30 €
LOT 6 - Cloisons - Isolation - Plafonds	RJ PLATRE	46 000,00 €	50 074,57 €			50 074,57 €
LOT 7 - Revêtements de sols - Faïence	MERLET DECO	14 100,00 €	14 966,81 €		- 3 273,60 €	11 693,21 €
LOT 8 - Peinture	ADC RONDEAU	12 300,00 €	12 785,32 €	980,46 €		13 765,78 €
LOT 9 - Electricité	OUVRARD	54 000,00 €	53 500,00 €			53 500,00 €
LOT 10 - Chauffage - Ventilation - Plomberie	OUVRARD	51 500,00 €	49 500,00 €			49 500,00 €
LOT 11 - Equipements scéniques	*ESTIMATION*	*13 700,00 €*	*13 700,00 €*			*13 700,00 €*
	TOTAL HT	**399 900,00 €**	**373 876,27 €**	**980,46 €**	**13 489,73 €**	**388 346,46 €**

Sur proposition de Monsieur le Mairie, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Acceptent le rapport d'analyse des offres tel que présenté en annexe**
- **Acceptent de rendre infructueux le lot n°11 « Equipements scéniques » et de relancer une nouvelle consultation**
- **Autorisent Monsieur le Maire à contractualiser pour les lots 1 à 10 tel que mentionné dans le tableau ci-dessus**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer si besoin des avenants avec les entreprises ci-dessus mentionnées dans la limite de 15% du marché initial.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

N° de la décision	Date de la décision	Objet
DS 11/2023	25/09/2023	DIA – 5, rue des Quatre Chênes

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec la CCI pour le devenir du café et son éventuelle intégration au multiservice. Des démarches sont en cours pour la récupération de la licence IV et de la licence tabac. Une étude est envisagée pour l'agencement du futur commerce.

Monsieur le Maire et Yoann BONNEAUD précisent que les travaux d'éclairage au stade sont réalisés.

Guy LUMEAU indique avoir été à une réunion au sujet de la charte d'utilisation de la forêt de la Pélissonière.

Laurence BOMPAS fait part de remarques d'administrés sur le manque de communication de la part de l'association du Chrono des Nations.

La séance est levée à 22h30.

Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance	Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux.
	MAIRIE DE ROCHETREJOUX 85 (Vendée)